



Département de la Culture, de la
Jeunesse, des Sports et des Médias

**Pratique du Sport dans le Respect des
Impératifs de Santé**

Rue d'Arenberg 9, 1000 Bruxelles
Tél. : 02 553 35 37 / Fax : 02 553 36 50
www.gezondsporten.be
www.dopinglijn.be

Votre message du

Votre réf. :

Notre réf. :

Annexe

Demandez / e-mail

elitesporter@vlaanderen.be

N° de tél. :

02 553 68 79

date

Concerne : quelles données de séjour devez-vous introduire dans ADAMS ?

Cher sportif d'élite,

Mon administration souhaite communiquer à nouveau à tous les sportifs d'élite quelles données de séjour doivent au moins être remplies dans ADAMS. Vous trouverez plus d'explications en annexe.

1. Vous choisissez chaque jour un **créneau d'une heure**, à choisir librement entre 6.00 et 23.00, à un endroit que vous choisissez personnellement, où vous devez être immanquablement et immédiatement disponible pour un contrôle antidopage. Cela ne signifie pas que les médecins contrôleurs peuvent uniquement vous contrôler à cette heure-là de la journée. Ils peuvent aussi planifier un contrôle à d'autres moments. C'est pourquoi vous devez aussi introduire d'autres données dans ADAMS et les respecter.
2. Votre **résidence journalière**. Il s'agit du lieu où vous passez la nuit, où vous séjournez à la fin de la journée.
3. **Epreuves et compétitions**.
4. **Entraînements**. Un sportif d'élite est censé s'entraîner plusieurs fois par semaine. Si vous n'indiquez pas cette activité régulière, cela peut donner lieu à l'enregistrement d'une omission de déclaration.

Le fait de manquer un contrôle pendant le créneau que vous avez indiqué peut entraîner l'enregistrement d'un **contrôle antidopage manqué**. Le fait de ne pas introduire en temps utile vos données de séjour, dont vos données d'entraînement, ou si celles-ci sont incomplètes ou incorrectes, peut donner lieu à l'enregistrement d'une **omission de déclaration**. Une combinaison de trois contrôles antidopage manqués ou d'omissions de déclaration implique la création d'un dossier auprès de l'organe disciplinaire de votre fédération sportive.

Nous vous prions de tenir compte des informations de ce courrier, et de compléter immédiatement les données de séjour obligatoires dans ADAMS si nécessaire. Par ailleurs, nous vous signalons aussi qu'en tant que sportif d'élite, vous devez demander une autorisation avant de prendre ou de recevoir une substance ou un médicament interdit. Vous trouverez plus d'informations sur la procédure ainsi que la liste des médicaments sur www.dopinglijn.be.

Salutations sportives,
Christine Claus
Secrétaire générale

ANNEXE

Afin de vous aider à remplir encore mieux vos données de séjour dans ADAMS, l'équipe de la Pratique du Sport dans le Respect des Impératifs de Santé vous fournit dans cette annexe plus d'informations sur les données de séjour minimales que vous devez obligatoirement remplir. Nous vous donnons aussi quelques conseils.

La tranche horaire

Pour chaque jour de chaque trimestre, vous devez indiquer une heure à un endroit choisi personnellement, où vous êtes immanquablement et immédiatement à disposition pour un contrôle antidopage. Vous pouvez choisir cette heure librement entre 6.00 heures et 23.00 heures. Elle peut être liée à votre résidence journalière, mais aussi à un site d'entraînement ou à un autre endroit qui vous convient mieux. Si le médecin contrôleur arrive sur les lieux et à l'heure indiqués, il doit pouvoir établir immédiatement un contact visuel avec vous. Il n'est pas possible de téléphoner au préalable, étant donné que le contrôle ne doit pas être annoncé.

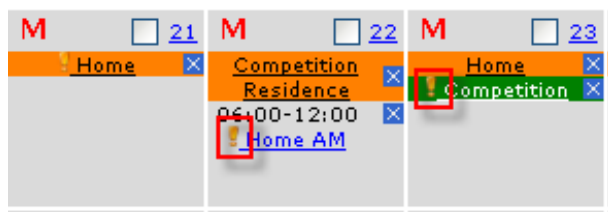
Veillez donc à ce que la sonnette fonctionne bien ou à ce que vous puissiez entendre frapper à la porte ou à la fenêtre. Le médecin contrôleur sonne d'ailleurs plus d'une fois. Il sonne et frappe régulièrement, et il reste sur place jusqu'à la fin de la tranche horaire, sauf s'il a reçu entre-temps des indications ou un avis que vous n'êtes pas à l'endroit indiqué. Informez votre famille ou éventuellement vos voisins de votre statut de sportif d'élite, et signalez-leur que des médecins contrôleurs peuvent passer.

Choisissez la tranche horaire avec soin ! Déplacez-la éventuellement le soir, par exemple lorsque vous savez que vous devez partir un matin pour un rendez-vous important. Le contrôle antidopage peut en effet durer plus longtemps que prévu et il ne peut pas être interrompu. Le fait de manquer un contrôle antidopage lors de la tranche horaire indiquée est un fait grave, uniquement opposable en cas de force majeure.

Les médecins contrôleurs, qu'ils exécutent un contrôle à la demande de la Communauté flamande, de votre fédération sportive nationale ou internationale, ou de l'AMA, peuvent aussi effectuer des contrôles antidopage en dehors de cette tranche horaire, par exemple à votre résidence journalière ou votre site d'entraînement. C'est pourquoi vous devez aussi introduire d'autres données dans ADAMS.

Résidence journalière

Vous devez remplir votre résidence pour chaque jour du trimestre. Selon l'AMA, il s'agit du lieu où vous passez la nuit, où vous séjournez à la fin de la journée. Tenez-en compte lorsque vous choisissez votre tranche horaire. Pour plus de clarté, veuillez trouver ci-dessous un exemple remis par l'AMA.



Exemple : un sportif quitte la maison le 22 mai après 12.00. Il se rend à l'endroit où une compétition aura lieu le lendemain (23 mai) et où il passera donc la nuit du 22 au 23 mai. Comme résidence journalière pour le 22 mai, il doit par conséquent indiquer une résidence sur le site de la compétition (hôtel,

appartement, ...). Il rentre chez lui le 23 mai, après la compétition. Pour ce jour-là (23 mai), il doit donc à nouveau indiquer l'adresse de son domicile comme résidence journalière. Par habitude, le sportif place la tranche horaire chaque jour le matin. Le 22 mai, il doit introduire une donnée supplémentaire dans le calendrier, avec l'adresse de son domicile comme site pour la tranche horaire, puisqu'à ce moment-là, il ne se trouvera pas encore sur le site de la compétition. A cet effet, il doit créer la description sous la catégorie "autre", puisqu'il y a déjà

une résidence journalière pour ce jour-là. Le 23 mai, la tranche d'horaire le matin peut être liée au site de la compétition.

Entraînements

Dans la mesure du possible, vous devez introduire tous les entraînements dans le calendrier. Attention, vous devez aussi pouvoir respecter les données que vous introduisez dans le calendrier. Sur la base de ce que vous introduisez dans le calendrier, les médecins contrôleurs doivent aussi pouvoir venir vous trouver après un entraînement pour un contrôle antidopage. Dans le calendrier, décrivez le plus précisément possible le site d'entraînement où vous vous trouverez, de sorte que le médecin contrôleur puisse facilement vous localiser. Les entraînements au gymnase, à la piscine ou sur la piste sont faciles à indiquer. Pour les courses dans les bois ou les randonnées à vélo, vous devez indiquer une heure de début et une heure de fin réalistes, ainsi que le lieu de départ et/ou d'arrivée. Si vous ajoutez votre programme en annexe, par exemple le programme d'une semaine de stage, veuillez donner une description exacte des heures et des sites, et tenir cette annexe à jour. Lorsqu'il n'y a pas d'entraînements, remplissez une raison pour ce jour ou ces jours : repos, récupération, vacances, famille, blessure, révalidation, compétition, ...

L'exemple ci-dessous est tiré des Standards internationaux de Contrôle (commentaires de l'article 11.3.1.e).

Par exemple, si la routine habituelle du sportif comprend un entraînement au gymnase, à la piscine et sur la piste et des séances régulières de kinésithérapie, le sportif devrait alors fournir les noms et adresses du gymnase, de la piste, de la piscine et du kinésithérapeute dans les informations sur sa localisation et ensuite préciser sa routine habituelle, par exemple : « lundis : 9-11 gymnase, 13-17 gymnase; mardis : 9-11 gymnase, 16-18 gymnase; mercredis : 9-11 piste, 3-5 physio; jeudis : 9-12 gymnase, 16-18 piste; vendredis : 9-11 piscine, 3-5 physio; samedis : 9-12 piste, 13-15 piscine; dimanche : 9-11 piste, 13-15 piscine ».

Si le sportif n'est pas en cours d'entraînement, il devrait l'indiquer dans les informations sur sa localisation et détailler toute autre routine qui sera la sienne dans la période à venir, par ex. sa routine ou son programme scolaire, ou sa routine de rétablissement, ou toute autre routine, et préciser le nom et l'adresse de chaque lieu où il exécute cette routine et les horaires durant lesquels il l'accomplit.

Epreuves et compétitions

Vous devez naturellement aussi introduire vos épreuves, tournois et compétitions. Comme tranche horaire, vous pouvez indiquer à quel moment vous serez immanquablement au stade. Pour les tournois, vous pouvez indiquer la compétition comme "site pour toute la journée", et il revient au médecin contrôleur de s'assurer du programme des épreuves. De plus, il s'agit ici de contrôles antidopage dans le cadre de la compétition.

S'il s'agit d'une épreuve à l'étranger, n'oubliez pas d'adapter votre résidence journalière et d'indiquer l'hôtel où vous séjournerez.

Journées de voyage

Vous devez indiquer les journées de voyage de façon à ce que le médecin contrôleur sache clairement qu'il ne peut pas vous joindre ce jour-là parce que vous êtes en déplacement. Vous pouvez donc placer sans problèmes la tranche horaire sous la description "jour de voyage", par exemple si vous partez avant 6.00 le matin. A la fin de ce courrier, vous trouverez un exemple de calendrier rempli où cela a été appliqué. Une fois à l'étranger, vous remplissez simplement vos données de séjour selon l'heure locale – ce point est important pour les déplacements lointains.

Adresse postale

Introduisez également une adresse postale dans ADAMS, ainsi que les coordonnées nécessaires, et tenez-les à jour. Communiquez-les-nous éventuellement séparément par e-mail. Une adresse e-mail dans votre compte nous permet de vous fournir des informations par voie électronique et simplifie la communication. Si vous souhaitez apporter des modifications via SMS – une méthode pouvant uniquement être utilisée dans des situations exceptionnelles, vous devez activer vous-même ce service dans votre compte. Vous trouverez plus d'informations sur la façon de procéder dans le manuel d'ADAMS.

Nous avons parfaitement conscience du fait que ces obligations ne sont pas autant faciles à remplir pour toutes les disciplines. C'est pourquoi nous vous conseillons d'accorder également l'accès à votre compte ADAMS à un membre de votre famille, à votre entraîneur ou accompagnateur, de sorte que cette personne puisse aussi introduire des adaptations dans votre calendrier. Vous trouverez aussi un interlocuteur pouvant vous aider au sein de votre fédération. Vous pouvez développer une certaine routine en vue de vous connecter hebdomadairement, voire quotidiennement, à ADAMS et de vérifier vos données, comme vous vous connectez probablement régulièrement pour consulter vos e-mails.

Les informations que vous devez introduire dans ADAMS doivent permettre d'effectuer des contrôles antidopage hors compétition, et de soumettre les sportifs d'élite à des contrôles antidopage non annoncés.

A la dernière page de cette annexe, vous trouverez un exemple de calendrier pour un mois donné, sur la base des données de séjour requises.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des problèmes ou des questions. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous pour une session d'information personnelle sur ADAMS dans nos bureaux à Bruxelles.

Nos coordonnées habituelles :

ELITESPORTER@VLAANDEREN.BE

02 553 68 79 (heures de bureau)

WWW.DOPINGLIJN.BE – WWW.GEZONDSPORTEN.BE

**Département de la Culture, de la Jeunesse, des Sports et des Médias
Equipe de la Pratique du Sport dans le Respect des Impératifs de Santé
Rue d'Arenberg 9
1000 Bruxelles**



Peeters, Jan

- Biologische resultaten
- TUE's
- Verblijfplaats
 - 2010-Q4, Niet ingediend
 - 2010-Q3, Niet ingediend
 - 2010-Q2, Ingediend
 - jun 2010
 - mei 2010**
 - apr 2010
 - 2010-Q1, Ingediend
 - 2009-Q4, Ingediend
 - 2009-Q3, Niet ingediend
 - 2009-Q2, Niet ingediend
 - 2009-Q1, Niet ingediend

							<input type="checkbox"/> 1 thuis post 09:00-11:00 zwembad 18:00-19:00 zwembad
<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> 4	<input type="checkbox"/> 5	<input type="checkbox"/> 6	<input type="checkbox"/> 7	<input type="checkbox"/> 8	
thuis post rust	appartement post 06:00-09:30 thuis 's morgens	thuis post 09:00-11:00 zwembad 18:00-19:00 zwembad	thuis post 10:00-12:00 fitness	thuis post 09:00-11:00 zwembad 18:00-19:00 zwembad	thuis post 10:00-12:00 fitness	thuis post 09:00-11:00 zwembad 18:00-19:00 zwembad	
<input type="checkbox"/> 9	<input type="checkbox"/> 10	<input type="checkbox"/> 11	<input type="checkbox"/> 12	<input type="checkbox"/> 13	<input type="checkbox"/> 14	<input type="checkbox"/> 15	
hotel New York post reisdag	hotel New York post recuperatie	hotel New York post WK Zwemmen	hotel New York post WK Zwemmen	hotel New York post WK Zwemmen	hotel New York post WK Zwemmen	thuis post reisdag	
<input type="checkbox"/> 16	<input type="checkbox"/> 17	<input type="checkbox"/> 18	<input type="checkbox"/> 19	<input type="checkbox"/> 20	<input type="checkbox"/> 21	<input type="checkbox"/> 22	
thuis post vakantie	thuis post vakantie	thuis post vakantie	thuis post vakantie	thuis post vakantie	thuis post vakantie	thuis post vakantie	
<input type="checkbox"/> 23	<input type="checkbox"/> 24	<input type="checkbox"/> 25	<input type="checkbox"/> 26	<input type="checkbox"/> 27	<input type="checkbox"/> 28	<input type="checkbox"/> 29	
thuis post vakantie	thuis post 10:00-12:00 fitness	thuis post 10:00-12:00 zwembad 17:00-19:00 zwembad	thuis post 10:00-12:00 fitness	thuis post 10:00-12:00 zwembad 17:00-19:00 zwembad	thuis post 10:00-12:00 fitness	thuis post 10:00-12:00 zwembad 17:00-19:00 zwembad	
<input type="checkbox"/> 30	<input type="checkbox"/> 31						
thuis post zwembad Brugge - show	thuis post 10:00-12:00 fitness						